

	<p align="center"><b>SIVOM DE LA BURE</b>  <b>2 place de la Patte d'Oie</b>  <b>31370 RIEUMES</b></p>
<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE</b></p>	
<p><u>Nombre de délégués en exercice</u> : 27  <u>Présents</u> : 5  <u>Absents</u> : 22</p> <p><u>Procurations</u> : 3  <u>Votants</u> : 8</p> <p><u>Date de la convocation</u> :  <b>28 septembre 2023</b></p>	<p align="center"><b><u>SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023</u></b></p> <p align="center"><b>N° 2023-10-03-002</b></p>

**Le Comité Syndical avait été convoqué le 26 septembre 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 3 octobre 2023. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.**

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à 15 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** Gilbert PAGAN, Marc HAVRANEX, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Jennifer COURTOIS-PERISSE ;

**Etaient absents/excusés** : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Serge BONNEMAISON, Chantal FABRE, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

**Ayant Donné procuration** : Serge BONNEMAISON à Gilbert PAGAN, Rémi MANGIN à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Chantal FABRE à Marc HAVRANEX.

**A été désigné secrétaire de séance** : Eric CASTILLON

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

**OBJET :**  
**CREANCES ETEINTES SUITE A COMMISSION DE SURENDETTEMENT**

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical :

Par courriers en date du 6 décembre 2022 et du 6 juin 2023, Madame la Trésorière de Carbonne a informé le SIVOM de la Bure d'une procédure de rétablissement personnel et d'une procédure collective de liquidation judiciaire aboutissant à l'irrecouvrabilité totale et définitive de créances de l'EPCI pour deux familles.

Ces décisions de justice sont sans appel et nécessitent de la part des créanciers une mise en œuvre de ces décisions.

Pour ce faire, le SIVOM de la Bure doit émettre des écritures comptables de créances éteintes comme suit :

MOTIF	EXERCICE	REFERENCE PIE	
Recouvrement	2016	Titre 10 – Rôle 3	-1.73 €
SURRENDETTEMENT – EFFACEMENT DE DETTES – JUGEMENT DU 06/12/2022	2016	Titre 10 – Rôle 3	40.74 €
		Titre 27 – Rôle 4	26.19 €
		Titre 32 – Rôle 5	40.74 €
		Titre 34 – Rôle 6	46.56 €
	2017	Titre 5 – Rôle 6	23.28 €
TOTAL			175.78 €
SURRENDETTEMENT – EFFACEMENT DE DETTES – JUGEMENT DU 31/05/2023	2021	Titre 170	46.34 €
		Titre 192	66.20 €
		Titre 234	52.96 €
		Titre 267	39.72 €
	2022	Titre 190	0.66 €
		Titre 283	62.89 €
		Titre 355	56.27 €
		Titre 399	39.72 €
		Titre 427	39.72 €
	2023	Titre 36	26.48 €
		Titre 90	49.65 €
		Titre 115	29.79 €
		Titre 153	36.41 €
TOTAL			546.81 €

Au regard du tableau ci-dessus, il est nécessaire d'éteindre ces créances pour un montant de 722,59 euros au compte 6542.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

Le Comité Syndical, après avoir oui et délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition exposée ci-dessus,
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 3 octobre 2023  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 10/10/2023 et de sa publication le 10/10/2023*

  
**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
 Présidente